COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 01 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'avril à dix-huit heures, dans les locaux du Sictom de la Région Montluçonnaise à Domérat, a eu lieu l'Assemblée Générale, sous la présidence de Mr MOMCILOVIC Jean-Pierre.

La date de convocation était le 08 janvier 2025

ETAIENT PRESENTS :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : - GILANT Martine - CASSONET David- LEONARD Jacques Olivier- TARRET Gilles - BOUET Marie-Jeanne- NUYTTENS Aine

COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE : - Jean-Pierre SOUPIZET - Michel KUPERMAN- CHANIER Alain- Daniel BEAULATON - Bruno LABREURE –- René CRESPY - Emilie BOUXIN -Gilles MALLET –- Patrick CLEMENT- DERECH Ghislain -Christian DOUCET–- Patrick THEVENIAUD –-Patrice POGET- SCHINDLER Johann-

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : BOUTET Samantha - GHESQUIERE Alexis - MANTZ Didier - THOMAS Lionnel - DUMONTET Bertrand- HENNEQUIN Marie -BLINET Roger - TRAYSSAC Alain- AGUILLAUME Valérie- GOMES Isabelle –

MONTLUCON COMMUNAUTE : MOMCILOVIC Jean-Pierre - LESAGE Viviane - HURTAUD Jean-Pierre - PASQUIER Annie - DELUDET Pierre- LEFEBRE Joel- HALM Christiane -BESSEGE Christine - DE SOUSA Nelson - BESSON Valérie -BERNARD Jean-Luc-LESPIAUCQ Mauricette - DELAUME Colette- COITE Yannick - GLOMOT Philippe - CONTAMINE Bernard- PENTHIER Thierry - LAMOINE Jean-Paul- AZEVEDO Fernando -POZZOLI Bernard-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : 0

Communauté de communes VAL DE CHER : MORA Jean - LACHASSAGNE Geneviève

Rémi BOROWIAK Directeur du SICTOM

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Communauté de communes BERRY GRAND SUD : BILLAUT Charlotte- ES-MOINGT Guy –- CARREZ Thierry –- MORIER Jean-Marie - BERCON GUY - -BERTA-LEB Anna- MARQUIS Michel BOUCHERAT Christelle.

COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE : Titulaires : Fernand SPACCAFERRI - Alain BOULICAUD - Guy FABRE -Stéphane JARDONNET –- HOEZ David -BROCARD Lionel- MARESQ Fabrice- -CARRE Marie-RICHARDOT Michel - - Chantal DELEAU PERRAUD- Gérard FERRIERE-
Suppléants : PORTET Patrick-BOURDIER Patrice-BOULET Annick -ALVARO Arthur-LEFEBVRE Jocelyne-JARDOUX Gérard-BELLINI Sylvain- TRUCHE Bernard-POMMEROL Sébastien-PATUREAU Alain- Roger CHEVALIER - SOUDER Philippe-LECRAS Thomas-FROELHY Joëlle-MONCELON Jean-Pierre-GILBERT Olivier-RIMBAULT Cyrille-CHAMPOMIER Catherine- ROULLIER Claude

Communauté de communes PAYS D'HURIEL : COFFIN Denis- BEAUFILS Wilfrid - - COULANJON Jérôme - PASCUAL Daniel - AUSSEIGNE Ludovic - EPALLE Jean-Claude - CROISSY Alain - DESMAISON Pascal -
RAFFINAT Pascal - DUMONT Serge- BELLEC Michel - DUNEAUD Jean-Luc-

MONTLUCON COMMUNAUTE : - Titulaires : TAILHARDAT Valérie- LAROCHE Pierre- DOUAR Leila - RAYNAUD Laeticia- DALBY Christian- BERTON Alric - NOEL Suzanne -MOTHET Pierre-CHANUDET Jacques- -BROCHET François-LACAUX Fabrice- PIRES Isabelle- OSTERTAG Stéphane - SANVOISIN Christian- -TRIKI Samir-VERGE Alain-
Suppléants : GERINIER Joelle-MOUTOT Michel-JARRAUD Magali-THAVENOT Fabien-PERNELLE Jerome-LABOUESSE Albert-Paul-IMBERT Didier-LARDY Isabelle-ROY Christine-NOUHANT Francis-GUERIN Jean-Pierre-CHAUVET Caroline-DUFLOUX Patrick-BERGERON Karine- BENOIT-GOLA Cécile- MOLAIRE Audrey- LEFEBVRE Romain -AYDIN Sévil - BOURIQUAT Bruno- NOUAILLES Didier- LIMOGES Pierre-LHOSPITALIER Géraldine-DUBOISSET Gilles-NOVAIS Fernando-JOUANNIN Nadège-MARQUES Anaïs-FREVILLE Yves-DE CASTRO ALVES Manuella-WERTH Juliette-GOUZIEN Sylvie-SARTIRANO Sylvie-MAURY Jean-Pierre-MONTASTIER Marysse-COUTIER Jerome-

Communauté de communes PAYS DE TRONCAIS : DELANOY Pierre-Marie - CHAUSSENOT Paula PHILIPPON Didier- FONTENIL Norbert - PLESSE Elisabeth - CASAUX Arthur - GAUDEL François- DEMARTY Séverine

Communauté de communes VAL DE CHER : - JEAN Caroline - DELHOUME Jean-Philippe- JOB Adrien -BRUNOL Edith - LAPP Gilbert - BOUDRON Gaelle - GARSON Bernard - GAYON Marie-Noelle - DIEUMEGARD Philippe - GAUDIN Yves - PREVOST Sébastien - NOYE Marie - DUCHALET Jérôme – PETIT Angélique-KEMIH Mohammed - SIODLAK Daniel

M. MOMCILOVIC commence la séance par évoquer que lors du débat d'orientation budgétaire, les concitoyens ne vont retenir que l'augmentation de la TEOM. Il souhaite donner des explications la concernant.

En 2024, la TEOM était de 13 969 000 euros soit une moyenne de 136 euros par habitant. En 2025 la TEOM sera de plus de 14 millions.

Ce calcul est fait en fonction de la valeur locative des logements en 2025.La TEOM a augmenté en moyenne de 3.2 %, ce qui représente environ 4.32 euros par habitant pour un total de 160 000 euros.

En 2025, le coût de la tonne du traitement et de la TGAP va subir une augmentation d'un peu plus de 400 000 euros. Les charges sur les salaires et notamment les cotisations retraite vont augmenter d'environ 208 000 euros. Donc, ces deux postes ont un montant total de 600 000 euros. Ces augmentations vont nous couter plus que l'augmentation de la TEOM en recette.

C'est-à-dire que toutes les augmentations prévues au budget de 2025, seront compensées par des économies. Entre 2020 et 2024, le TEOM a augmenté de 32 % mais les traitements et les taxes ont augmentés dans le même temps de 67%, soit plus du double.

En fonctionnement, notre budget 2025 est prudent mais effectué en fonction de l'avenir. On prévoit une baisse du tonnage des déchets de 5%, tout en espérant faire plus.

Concernant l'investissement, on a prévu de virer la somme de 500 000 euros en prévision des 20 millions d'euros d'emprunt pour le lancement de l'UVE de Bayet. Ces 20 millions d'euros devront être versés entre 2027 et 2030.On espère pouvoir mettre la même somme chaque année de côté, ce qui nous permettra de moins emprunter.

1- **Approbation compte rendu du 02 décembre et 17 février :**

A l'unanimité, le conseil syndical approuve les comptes rendus des 02 décembre 2024 et 17 février 2025.

2- **Approbation du compte de gestion 2024 :**

Monsieur DE SOUSA_reprend les documents envoyés_et indique concernant les recettes. En recette de fonctionnement, il est fait état de 17 984 543 euros et en investissement ce sont 4 017 616 euros pour un total général de 22 002 160 euros.

Concernant les dépenses, le fonctionnement est de 17 841 678 euros et l'investissement se monte à 4 130 940 euros.

Le résultat pour le fonctionnement s'élève à 142 865 euros et l'investissement est en négatif pour 113 324 euros. Le total des deux sections est donc de + 29 541 euros.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte de gestion.

3- **Approbation du compte administratif de 2024 :**

Suivant le protocole, et en l'application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, M. le Président quitte la salle et c'est le doyen M. KUPERMAN qui dresse le compte administratif.

Concernant les recettes, en investissement nous avons 776 368 euros d'excèdent et des réalisations pour 4 017 616.

En fonctionnement, il existe un excédent reporté de 1 136 593 euros et les réalisations pour 17 984 543 euros.

Concernant les dépenses, il n'y a pas de déficits reportés que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

Le résultat de l'exercice fait état d'un déficit en investissement de 537 563 euros et d'un excédent en fonctionnement de 1 279 459 euros.

Le résultat général est de + 741 895 euros.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte administratif.

M. le Président revient dans la salle.

4- **Affectation des résultats de l'exercice 2024 :**

M. DE SOUSA reprend la parole et indique, concernant la section fonctionnement en recettes pour 1 279 459 euros.

Et la section investissement en recettes pour 663 044 euros.

Des restes à réaliser en recettes pour 1 200 607 euros.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

5- **Participation des communautés à recouvrer pour 2025 :**

M. DE SOUSA mentionne que cela concerne les différentes participations des communautés de commune.

Les montants ont été notifiés dans les documents envoyés.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve les participations des communautés de commune.

6- **Approbation du budget de fonctionnement 2025**

M. DE SOUSA reprend les tableaux dans les documents envoyés.

A la majorité, le conseil syndical approuve le budget de fonctionnement 2025.

1 voix contre.

7- **Approbation du budget d'investissement 2025 :**

M. GLOMOT intervient en énumérant les différents travaux qui vont être faits sur le site de Givrette ainsi que ceux de la déchetterie de Chamblet et de l'atelier.

Il précise que la collecte représente 80% des investissements, les déchetteries pour 13%.

2 bennes vont être remplacées, 1 ampliroll, l'achat d'un tracteur électrique, 1 pack mat, un véhicule léger ainsi que d'autres matériels nécessaires à l'activité du SICTOM.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le budget investissement 2025.

8- **Subvention de l'amicale :**

M. MOMCILOVIC explique que cette délibération est prise tous les ans. Elle concerne la subvention de l'amicale du personnel à hauteur de 31600 euros. Cette somme sera inscrite au budget 2025.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la subvention de l'amicale.

9- **Convention RMB et RJFM :**

Le Président mentionne la convention passée avec les 2 radios afin de diffuser de la communication sur le tri des déchets, et notamment pour 2025, l'expérimentation sur la distribution des sacs transparents qui vont être mis en place dans 4 communes test.

Celle-ci est de 1500 euros pour chacune d'entre elles.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la subvention pour les 2 radios.

10- **Convention avec éco-organisme :**

Dans le cadre des nouvelles REP et afin de pouvoir collecter les jouets et articles de bricolage dans 2 bennes différentes.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve la convention avec les éco-organismes de recyclages.

Questions :

Un élu questionne au sujet de la formation des agents en déchetteries et de la fermeture de celles-ci sur 2 jours. Il déplore le dépôt sauvage qui va en résulter.

M. MOMCILOVIC répond que la formation se fait pour tous les gardiens de déchetterie dans tout le département. Les déchetteries seront donc toutes fermées durant 2 jours dans l'Allier.

M. COITE intervient en mentionnant que le respect se perd envers les gardiens mais aussi entre les usagers. Il est donc nécessaire de former les agents afin qu'ils puissent apprendre des techniques pour faire face à l'agressivité.

Mr BOROWIAK mentionne que les gardiens ne sont pas en grève comme il a été dit dans les réseaux sociaux mais en formation.

Le comité n'ayant plus de questions, la séance se termine à 19h 20.